

Lou papafard moutassin

Numéro 61 15^e année Octobre 2016



Le papier motassin, bulletin municipal de la commune de la Motte d'Aigues

LE MOT DU MAIRE

- SOMMAIRE P.1
- LE MOT DU MAIRE P.1
- ÉTAT CIVIL P.2
- INFOS MUNICIPALES P.2 - 3
- CONSEILLERES ECONOMIE P.3
- METROPOLE AIX-MARSEILLE P.4 - 5
- HOMMAGES A JEAN MATHIOT P.5
- LA RUBRIQUE DE L'ECOLE P.6
- LES ASSOCIATIONS P. 7 - 8

Hommage à Jean Mathiot, discours prononcé lors des obsèques

C'est une réelle tristesse et une profonde émotion que nous avons tous ressenties en apprenant que notre ami Jean Mathiot, au seuil de sa 78^{ème} année avait été enlevé à l'affection des siens.

Aujourd'hui nos cœurs sont lourds, nos pensées vont bien sûr à sa famille mais aussi à ses amis et nous tenons à leur assurer de notre soutien dans un moment aussi pénible.

Nous garderons de Jean un souvenir impérissable tant ses qualités humaines étaient grandes.

Entré au Conseil Municipal en 2001, il avait à cœur de mettre toute son énergie au service de sa commune, de ses administrés, de ceux qui étaient devenus au fil du temps ses amis. Fidèle à une ligne de conduite vantant la

démocratie et le respect de l'être humain, il croyait au potentiel de la commune et souhaitait la faire fructifier pour le bien de tous. Sa noble figure morale suscitait la considération de toute la population. La haute estime dans laquelle chacun le tenait fait que nous perdons avec lui un citoyen éminent, ses qualités de cœur et de probité nous incitent à saluer surtout l'homme, celui qui est, sa vie durant, resté fidèle à son idéal.

Je prie sa veuve Josette, ses enfants et tous ses parents de recevoir avec les condoléances officielles de la municipalité, l'expression personnelle de mon hommage douloureux.

Adieu Jean.

Recensement de la population

Le prochain recensement de la population doit avoir lieu aux mois de janvier et février 2017. La population sera donc sollicitée à ce moment là pour recevoir nos agents recenseurs qui passeront à domicile. Nous vous donnerons de plus amples renseignements dans notre numéro de janvier 2017

Incivilité

Face à l'incivilité de certaines personnes, nous sommes contraints de retirer les conteneurs de tri sélectif qui étaient situés sur le chemin de la montagne.

Vous pouvez désormais déposer votre tri sélectif sur le terrain de boules ou au stade.



Déchets verts

Les bennes à déchets verts seront installées derrière la salle polyvalente les 8 et 9 octobre, 22 et 23 octobre ainsi que les 5 et 6 novembre.

PROCHAIN NUMÉRO

Le Prochain numéro paraîtra en janvier 2017. Remettez vos propositions d'articles en Mairie avant le 15 décembre 2016. MERCI

ETAT CIVIL

Naissances :

- Alexanne Michèle Emilie GIANNONE RANDON le 31 août
 - César TONNELE le 4 septembre
- Félicitations aux heureux parents.

Mariages :

- Frédéric Patrick Michel FLOCCO et Mélodie Angélique MATTA le 16 juillet
 - Grégory Maurice BOURGES et Fanny Valérie Annie MARIER le 23 juillet 2016
- Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux

Décès :

- Geneviève Jeanne TROY épouse YEGHIAZARIAN le 21 juillet 2016 âgée de 67 ans
 - Robert Maxime ROCHE le 18 juillet 2016 âgé de 85 ans
 - Jean Georges Albert MATHIOT le 13 août 2016 âgé de 78 ans
 - Danièle Annie PETIT le 9 septembre 2016 âgée de 69 ans
- Nous présentons nos très sincères condoléances aux familles.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Mutuelle de village

Depuis octobre 2015 un service supplémentaire a été lancé avec la mutuelle de village.

Des permanences de proximité seront mises en place au cours de ce trimestre et sur rendez-vous. Renseignez-vous à l'accueil de la Mairie. Vous pourrez lors de ces permanences obtenir un comparatif (venez avec le détail de vos contrats santé) et des conseils sur votre parcours de soins.

Permanence de Madame TRINQUIER Noëlle

Madame TRINQUIER Noëlle, Conseillère Départementale du canton de Pertuis assurera une permanence en Mairie de La Motte d'Aigues le VENDREDI 07 OCTOBRE 2016 à 9 H 00.

CONCERTATION DE LA POPULATION

Dans le cadre de la procédure de révision du POS valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commune organise une exposition publique qui se tiendra :

EN MAIRIE DE LA MOTTE D'AIGUES
DU LUNDI 03 OCTOBRE 2016
AU VENDREDI 14 OCTOBRE 2016

Aux jours et heures ouvrables de la Mairie.

Cette exposition publique a pour objectif de présenter à la population le diagnostic communal, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, les pièces complémentaires du projet de PLU, ainsi que la justification des choix opérés. Toute personne intéressée est invitée à venir consulter les documents mis à la disposition du public et à formuler ses remarques.

POLE ENVIRONNEMENT (Déchèterie)

Le pôle environnement va prochainement ouvrir ses portes (fin octobre 2016).

Il permettra :

- aux administrés d'évacuer la plupart des déchets qu'ils produisent dans les meilleures conditions possibles,

- éradiquer les dépôts sauvages sur le territoire des communes adhérentes à COTELUB,
- économiser les matières premières en recyclant et valorisant les matériaux récupérés,
- assurer un stockage et un traitement de certains déchets dangereux selon la réglementation en vigueur,
- récupérer et réutiliser des produits en partenariat avec une ressourcerie.

L'accès au Pôle Environnement est autorisé aux seuls habitants des communes de COTELUB.

Pour bénéficier de l'accès au Pôle environnement, les habitants des communes de COTELUB doivent se rendre en Mairie pour récupérer leur badge d'accès (COTELUB fournit gratuitement le 1^{er} badge). Ce badge leur sera délivré sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité dès le début octobre. Une dérogation pourra être accordée à une autre personne désignée par l'intéressé pour le retrait des badges, au cas où ce dernier ne pourrait se déplacer.

Les déchets apportés par les usagers sont collectés à titre gratuit.

Le service de ramassage des encombrants à domicile continuera de fonctionner tous les mardis matins.

Horaires d'ouverture du Pôle Environnement :

HORAIRES D'ETE (fin mars - fin octobre)

	Horaires
Lundi au Samedi	8h00-12h00 14h00-18h00
Dimanche	9h00 - 12h00
Fermeture hebdomadaire	Jeudi après midi

HORAIRES D'HIVER (début novembre - fin mars)

	Horaires
Lundi au Samedi	8h00-12h00 13h30-17h30
Dimanche	9h00 - 12h00
Fermeture hebdomadaire	Jeudi après midi

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Traversée de la commune - Aménagement de la RD27

Les travaux ont débuté le lundi 03 octobre 2016, ils concernent la réalisation de l'arrêt de bus ainsi que les cheminements piétons, qui peuvent être effectués sous alternat de la circulation, et ne perturbent pas les transports et les usagers.

Du jeudi 20 octobre 2016 au mercredi 02 novembre 2016 inclus, les travaux de maçonnerie, de rabotage et d'enrobé pourront être réalisés en partie en route barrée, durant la période de vacances scolaires avec la mise en place de déviations.

⇒ Impact sur les transports :

Le service transport du département, ainsi que la société Rubans Bleus, vont mettre en place un cheminement de déviation pour les transports de lignes afin de limiter l'impact sur la desserte des communes de Saint Martin de La Brasque, Sannes, La Motte d'Aigues.

Ci-joint le tableau des horaires de passage de l'arrêt « La Motte d'Aigues Centre » :

HORAIRES DE PASSAGES A LA MOTTE D'AIGUES ARRET CENTRE

N° LIGNE et Service	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Période Scolaire	Petites Vacances
17.1A01	6:30	6:30	6:30	6:30	6:30	6:30	6:30	6:30
17.1A02	X	X	X	X	X	7:00	7:00	7:00
17.1A03	7:00	7:00	7:00	7:00	7:00	X	7:00	7:00
17S2A13	7:18	7:18	7:18	7:18	7:18	7:18	7:18	X
17.1A04	7:35	7:35	7:35	7:35	7:35	7:35	7:35	7:35
17S1A09	7:52	7:52	7:52	7:52	7:52	X	7:52	X
17.1A06	X	X	X	X	8:25	X	8:25	8:25
17S2A14	8:32	8:32	8:32	8:32	8:32	8:32	8:32	X
17.1R02	11:25	11:25	11:25	11:25	11:25	11:25	11:25	11:25
17.1R03	X	X	X	X	11:25	X	11:25	11:25
17S1R05	X	X	12:30	X	X	X	12:30	X
17S2R20	X	X	12:40	X	X	12:40	12:40	X
17S1R02	X	X	12:50	X	X	X	12:50	X
17.1R04	X	X	13:27	X	X	13:27	13:27	13:27
17.1A08	16:50	16:50	16:50	16:50	16:50	16:50	16:50	16:50
17S1R13	17:00	17:00	X	17:00	17:00	X	17:00	X
17S1R09	17:20	17:20	X	17:20	17:20	X	17:20	X
17S2R24	17:35	17:35	X	17:35	17:35	X	17:35	X
17.1R05	18:30	18:30	X	18:30	18:30	X	18:30	18:30
17.1R06	19:30	19:30	19:30	19:30	19:30	19:30	19:30	19:30

Pendant la totalité du planning « travaux » hors route barrée, la déviation sera dite « conseillée » pour tous véhicules sauf pour les poids lourds qui seront forcés de l'emprunter dans un souci d'exploitation, sauf desserte locale et transport.

Permanences des conseillères en économie sociale et familiale

Endetté, surendetté... Je peux trouver une solution personnalisée.

Mmes FONT et REYNAUD, Conseillères en économie sociale et familiale tiennent des permanences au Centre Médico Social de Pertuis (Tél. : 04.90.09.27.00). Info de 14 h à 15 h - « Pré-inscription nécessaire auprès de l'accueil du C.M.S. »

Jeudi 8 Sept	Jeudi 23 Fév
Jeudi 29 Sept	Jeudi 9 Mars
Jeudi 13 Oct	Jeudi 30 Mars
Jeudi 27 Oct	Jeudi 13 Avril
Jeudi 10 Nov	Jeudi 27 Avril
Jeudi 24 Nov	Jeudi 18 Mai
Jeudi 8 Déc	Jeudi 1 ^{er} Juin
Jeudi 12 Janv	Jeudi 15 Juin
Jeudi 26 Janv	Jeudi 29 Juin
Jeudi 9 Fév	Jeudi 6 Juill

La Métropole Aix-Marseille Provence

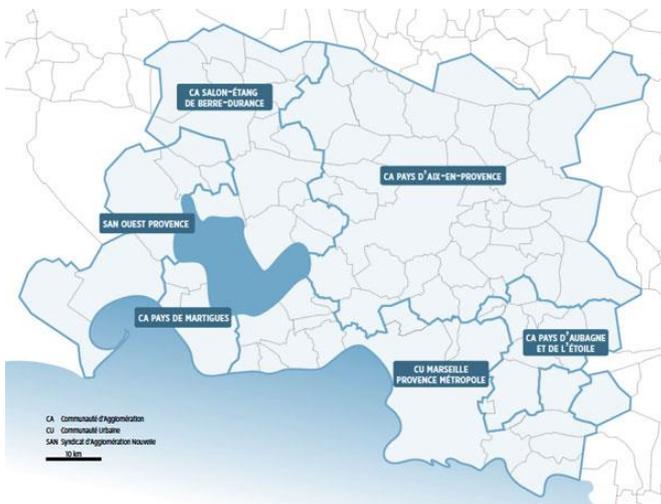
Le 1^{er} janvier 2016 la Métropole Aix-Marseille Provence est devenue effective.

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014, a entériné la création de la Métropole Aix-Marseille Provence (AMP). La loi NOTRe du 7 août 2015 en précise le régime.

La Métropole Aix-Marseille Provence, établissement public de coopération intercommunale (EPCI), regroupe 92 communes et compte 1,8 million d'habitants, soit 93 % de la population des Bouches-du-Rhône et 37 % de la région PACA. Elle couvre une superficie particulièrement importante, plus étendue que les métropoles de Lyon et du Grand Paris réunies.

Une architecture adaptée et une mise en place progressive

Aix-Marseille Provence bénéficie d'une architecture interne adaptée et de modalités de mise en place spécifiques. En effet, la Métropole d'Aix-Marseille Provence naît de la fusion des 6 EPCI de son territoire. Sa date de création a donc été repoussée au 1er janvier 2016 et une période transitoire entre 2016 et 2020 a été instaurée, pour tenir compte de la complexité administrative de cette fusion.



Les six territoires de la Métropole Aix-Marseille Provence

La Métropole AMP est subdivisée en six territoires. Leur périmètre correspond aux anciennes intercommunalités désormais regroupées au sein de la nouvelle institution. Piliers de la métropole, les territoires sont dotés d'un conseil de territoire.

Marseille Provence	Pays d'Aix	Salon Étang de Berre Durance	Pays d'Aubagne et de l'Étoile	Ouest Provence	Pays de Martigues
18 communes 1 président	36 communes 1 président	17 communes 1 président	12 communes 1 président	6 communes 1 président	3 communes 1 président
Jusqu'à 15 vice-présidents	Jusqu'à 15 vice-présidents	Jusqu'à 15 vice-présidents	Jusqu'à 15 vice-présidents	Jusqu'à 14 vice-présidents	Jusqu'à 7 vice-présidents
177 conseillers de territoire dont 131 conseillers métropolitains	92 conseillers de territoire dont 55 conseillers métropolitains	62 conseillers de territoire dont 21 conseillers métropolitains	61 conseillers de territoire dont 16 conseillers métropolitains	47 conseillers de territoire dont 10 conseillers métropolitains	24 conseillers de territoire dont 7 conseillers métropolitains

La gouvernance de la Métropole Aix-Marseille Provence

Un organe délibérant et des organes déconcentrés

1. Le conseil de la métropole, organe délibérant

Le conseil de la Métropole d'Aix-Marseille Provence est l'organe délibérant. Il règle les affaires qui relèvent de sa compétence. Il vote notamment le budget de la métropole et de ses conseils de territoire.

Son siège est fixé par la loi à Marseille. Il est composé de **240 conseillers métropolitains** qui représentent les 92 communes membres. La répartition des sièges par commune dépend du poids démographique de chacune d'elles.

La Métropole Aix-Marseille Provence (suite)

2. Le président de la métropole, organe exécutif

Le conseil de la métropole élit en son sein un président, organe exécutif qui prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant. Ordonnateur des dépenses de la métropole, il est le chef de ses services de l'EPCI, y compris ceux mis à disposition des présidents de conseil de territoire dans l'exercice délégué des compétences.

3. Les vice-présidents et le bureau de la métropole

Le président du conseil de la métropole est assisté de vice-présidents. Ensemble, ils constituent, avec les conseillers métropolitains avec délégation, le bureau du conseil de la métropole.

Aux 20 vice-présidents qui peuvent être élus par le conseil de la métropole, s'ajoutent les six présidents des conseils de territoire. Le président peut déléguer aux vice-présidents une partie de ses fonctions.

À la création de la métropole, 240 conseillers ont été désignés par les conseils municipaux des communes membres. En 2020, ils seront élus dans le cadre des élections municipales.

Composition des 240 sièges :

1 président

26 vice-présidents

6 vice-présidents de droit (actuels présidents des EPCI)

Et 20 vice-présidents élus par le conseil de métropole

Bureau = président + 26 vice-présidents

213 conseillers métropolitains

Les conseillers métropolitains

2016-2020 : une période de transition

Jusqu'aux prochaines élections en 2020, les conseillers communautaires élus en 2014 dans les anciennes intercommunalités sont de droit membres du conseil du territoire. Après 2020, seuls les membres du conseil de métropole (élus lors de l'élection municipale) représenteront les communes au sein des conseils de territoires.

1. Période 2016-2020 : 240 conseillers métropolitains et 427 conseillers territoriaux

2. A partir de 2020 : 240 conseillers métropolitains et conseillers territoriaux

Hommages à Jean Mathiot



Une belle âme nous quitte

Jean Mathiot et moi avons été camarades de classe au lycée Lamoricière d'Oran dans les années 50. Retour d'Algérie en France à l'indépendance, nous y avons achevé notre parcours professionnel avant de nous retrouver dans ce village de La Motte où nous avons élu domicile dans les années 70, avant d'y prendre notre retraite.

A ma grande admiration, Jean y a rayonné véritablement, tant sur le plan culturel que religieux. Il créa cette association « Convivialité et culture », que nous efforçons de faire vivre et développer le mieux possible.

Je ne saurais détailler son dynamisme dans l'activité culturelle, où il contribua notamment par ses articles sur la commémoration des 500 ans du village en 2005, et ses études sur les Vaudois dans notre région, marquées par de nombreuses conférences qu'il n'a cessé de faire, et d'articles sur cette histoire douloureuse. Il développa ainsi un véritable esprit œcuménique qui a marqué beaucoup d'entre nous. Jean était devenu un peu un phare spirituel dans notre village pour toutes et tous.

Ajoutons à cela la foi qui l'animait par une pratique débordante, que son statut de diacre l'amenait à assurer (les enterrements par des prêches émouvants, les baptêmes et mariages), le prêtre de la paroisse l'associant à ces tâches prenantes. A cet égard, Jean était un érudit vers qui on se

tournait si besoin. N'omettons pas non plus la gentillesse sociable dont il faisait preuve à chaque rencontre, dans un souci extrême de l'autre qui le rendait chaleureux à tous ceux qui l'approchaient (esprit d'ouverture).

Jean, mon camarade et ami, je garderai toute ma vie cette belle image de toi, que peu d'hommes sont capables de donner, et qui peut-être, par excès de générosité et de don de soi, t'a coûté la vie si vite.

A Dieu.

Michel Claveau

18 août 2016

Bonjour Jean,

Tu n'avais qu'un seul Maître c'était Dieu !

Et pourtant tu as servi bien des causes ; je t'ai connu au conseil municipal à notre premier mandat, au service de la république avec dévouement et loyauté !

Puis un jour tu as décidé de devenir Diacre.

Long parcours, difficile sur le plan intellectuel et spirituel ! Tu t'es mis au service des Hommes avec une générosité sans limites ; j'avais toujours plaisir à bavarder avec toi au coin d'une rue ou à la sortie d'une messe !

Tu aimais Dieu, tu aimais les Hommes c'est peut-être cela la vérité !

Tu te passionnais pour l'histoire, tu aimais écrire, avec talent et précision sur les événements de notre village et de la région. Merci !

Dieu et la République ne sont pas incompatibles ; tu en es le plus bel exemple !

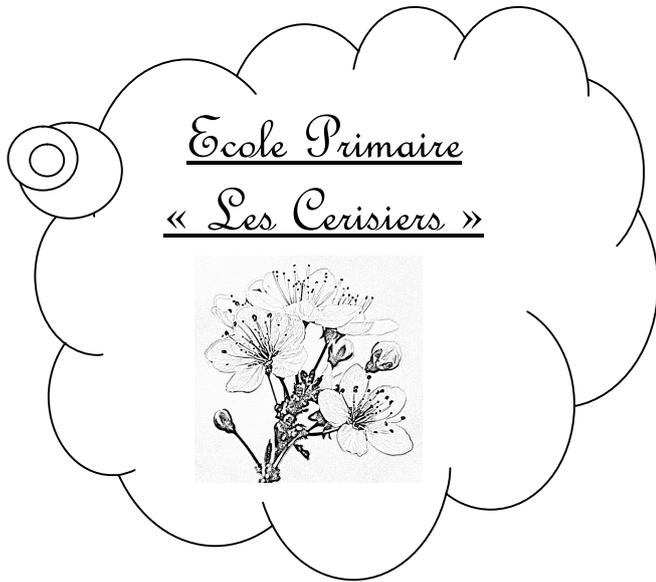
Encore Merci, mais tu me manques !

Charles de Tretaigne

Le 25 septembre 2016

La rubrique de l'école

La rentrée 2016-2017 à l'École Primaire



La classe de PS-MS de Mme Salerno



La classe de GS-CP de Mme Frelaut



La classe de CP-CE1 de Mme Palthier



La classe de CE1-CE2 de Mme Lugand



La classe de CM1-CM2 de Mme Fiorito



LES ASSOCIATIONS DE NOTRE COMMUNE

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE SPORT ET PLAISIR

Nous vous informons que les différentes activités physiques proposées par l'Association de Gymnastique Volontaire St. Martin - La Motte ont repris le 12 septembre.

ANIMATRICES : Nathalie BESSE Cendrine GALLIAN-BOUGON Nadine PINO



HORAIRES & ACTIVITES :

Lundi	10h00 à 11h00	en extérieur	ACTI'MARCHE
Mardi	16h00 à 17h00	Salle polyvalente de La Motte	STRETCHING
Mardi	17h15 à 18h15	Salle polyvalente de La Motte	GYM ENFANTS
Mardi	18h30 à 19h30	Salle Polyvalente de La Motte	GYM DYNAMIQUE
Mercredi	09h45 à 11h00	en extérieur	GYM PLEIN AIR
Jeudi	09h00 à 11h00	ex extérieur	*MARCHE SANTE
Jeudi	18h30 à 19h30	Salle polyvalente de La Motte	PILATES
Vendredi	15h00 à 16h00	Foyer St. Martin	STRETCHING

INSCRIPTION TOUTE L'ANNEE (cotisation au prorata)

***NOUVELLE ACTIVITE - MARCHE SANTÉ** : Cette activité consiste à faire une marche à un rythme modéré pendant une durée de 1h30 à 2h00 sur un terrain plat ou faible dénivelé sans difficultés techniques ou de pénibilité.

Le but est d'atteindre, en utilisant un podomètre, 10 000 pas ou de les dépasser.

Cette nouvelle activité sera animée par des bénévoles et offerte aux adhérent(e)s en complément d'un forfait d'une ou de plusieurs séances de gym payantes.

Suzie MISTRE, Secrétaire : 04.90.77.67.72 - suzie.mistre@gmail.com

Josette MATHIOT, Présidente : 04.90.77.72.25 - josette.mathiot84@orange.fr

Monique LE PROVOST, Trésorière : 06.27.40.40.68 - m.le.provost@free.fr

Foyer Communal 84760 St. Martin de la Brasque



COMITE DES FETES

Programme des manifestations à venir :

- **Halloween** : samedi 5 novembre à partir de 15 h. Animations et activités pour les enfants. Suivra une soirée déguisée avec buffet dînatoire.
- **Spectacle « Reine des neiges »** samedi 10 décembre à la salle polyvalente
- **Marché de Noël** le dimanche 11 décembre
- **Loto de Noël** le dimanche 18 décembre avec de nombreux lots
- Saint Sylvestre **« Jour de l'an »** le 31 décembre à la salle polyvalente.

Le Foot dans La Motte

Depuis avril 2015, notre association a créé un rendez-vous sportif hebdomadaire auquel de plus en plus de Mottassins, Saint-Martinois, Cabriérains, Sannois, répondent présents.

Devant le succès de ce rendez-vous nous préparons pour la rentrée des rencontres avec les associations sportives des villages alentours.

Nous maintiendrons donc nos entraînements le mercredi, sur les terrains de Cabrières de 19h à 21h et La Motte ainsi qu'au gymnase de La Tour d'Aigues 1 jeudi sur 2 de 20h à 22h, et ajouterons des rencontres le vendredi, placées sous le signe de la convivialité, du fair-play et de l'esprit d'équipe.

Les rendez-vous sont pris, nous affronterons les saisons prochaines les villages de Peypin d'Aigues, La bastide des Jour-dans, La Bastidonne, St Paul les Durance, St Julien le Montanier, Jouques, Peyrolles, Meyrargues, Le Puy Sainte-Réparade, Pertuis Foot loisirs, L'hôpital de Pertuis, Les Chibanis, La Tour d'Aigues, Mirabeau, Beaumont de Pertuis, Grambois...

Nous remercions nos sponsors « Alliance Sud Rénovation, Plomberie Flocco et Electricité Gastal » qui financent nos maillots.

Toujours en plein développement, notre association sera ravie d'accueillir de nouveaux adhérents mais aussi de nouveaux sponsors.

Convivialité et culture à La Motte



Bonjour à tous !

Quel plaisir de retrouver les anciens adhérents et - je l'espère - de nouveaux, conquis par l'esprit de convivialité qui règne dans notre association. Certains d'entre vous ont testé déjà la dernière réalisation de « Convivialité et Culture » : l'installation des nouvelles chaises dans le temple rénové grâce à la mairie ; vous pou-

vez en suivre les étapes en direct sur le site: <http://templelamotte.eu>

Nous vous proposons pour l'année un tableau de nos ateliers, ouverts à tous, moyennant une adhésion annuelle de 25 euros qui vous offre toutes les activités; pour certaines, - demandant un peu plus de matériel ou d'investissement, une somme modeste est demandée, par ex 2 euros par cours d'informatique : prix imbattable vous en conviendrez ... sans oublier que, dans l'adhésion, 10,50 euros sont consacrés à l'assurance couvrant les différents activités.

Planning des activités :

- Informatique-Internet le Lundi, 1er groupe de 13h30 à 15h - 2ème groupe de 15h à 16h30
- Conversation allemande avec Heidrun Kleiman, jours et horaires à déterminer
- Coloriage avec Bernard Bataille, jours et horaires à déterminer
- Modelage avec Monique Tissier le Mardi de 14h à 17h
- Atelier boutis, couture, tricot... avec Annick Vassal le Jeudi de 14h à 17h
- Dessin et peinture avec Isabelle Foriat les 1er et 3ème jeudi de chaque mois de 14h à 17h
- Randonnées le samedi ou le dimanche (voir tableau pour les horaires)
- Français pour étrangers avec Francisca Craen le Lundi de 10h à 12h
- Marche nordique avec Marie-Claude Brieu le Mercredi (horaire suivant saison)
- Promenades à pied avec Mireille Dumond le Jeudi de 13h30 à 16h30
- Espagnol avec Fabiana Cantarella le Mardi de 15h30 à 17h
- Yoga avec Serge Raboin le Mardi de 18h à 19h30 et le Jeudi de 9h à 10h30
- Mamies-randos avec Claudine Bideau le Samedi ou Dimanche
- Initiation au piano pour adultes avec Fabiana Cantarella le Vendredi de 10h à 11h30
- Jeux de société avec Mireille Dumond le Lundi à 14h
- Généalogie avec Claudine Bideau sur demande

Pour tout renseignement : claudine.bideau@orange.fr ou 04 90 07 75 82 Mireille Dumond : 04 90 77 64 79 (HR)

Toutes les activités dites « sportives » restent douces et à la portée du plus grand nombre ; il est cependant demandé un certificat de non contre-indication à la randonnée, fourni par votre médecin traitant .

Pour le 1^{er} trimestre, nous prévoyons :

- le 9 octobre : une rando sur une partie du GR de Marseille
- le 13 novembre : une rando dans le Luberon
- le 4 décembre, rando dans la vallée heureuse à Orgon.

Nous organisons par ailleurs des « mamies-randos » (les papys sont aussi bienvenus...), avec des marches tranquilles

d'environ 5 km et un dénivelé très modéré, suivies de la visite d'un village ou d'un lieu pittoresque :

- le 15 octobre, le pin blanc à Volx
- le 5 novembre, la boucle de Bellevue à Manosque,
- le 17 décembre, les ocres de Mirabeau.

Alors, au plaisir de vous voir bientôt ! Et si vous avez envie de faire partie de nos animateurs pour une activité que vous maîtrisez bien, ce sera avec plaisir : danse, anglais, vannerie, décoration... Vous êtes les bienvenus !

Amicale Laïque

La Motte en fleurs

Pour la 4^{ème} année c'est au coeur du village, sous les cerisiers que l'amicale laïque avait donné RDV aux habitants de la région pour fêter les premières plantations d'automne. Un marché de producteurs de végétaux, sélectionnés pour leur qualité et leur originalité, en partenariat avec la pépinière "La coccinelle en Luberon".

Au programme, tombola, grillades et convivialité le tout permettant de financer en partie les classes de découvertes, de ski, la kermesse, le carnaval... des enfants de l'école de La Motte d'Aigues !



Un grand merci à tous pour votre mobilisation et votre bonne humeur, RDV l'année prochaine !

